

Résumé de la consultation publique

Titre du projet : Site proposé pour la gestion des matériaux de dragage, Sandy Cove, Digby (Nouvelle-Écosse)
Promoteur : Pêches et Océans Canada – Ports pour petits bateaux

Ce qui suit (**tableau 1**) présente un résumé des commentaires reçus au cours de la période de consultation publique (classés par sujet/élément de préoccupation). Il est important de noter que tous les commentaires publics reçus concernant le projet proposé ont été pris en compte lors de l'évaluation des effets environnementaux importants conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation d'impact*.

Tableau 1 : Résumé des préoccupations du public concernant le site de gestion des matériaux de dragage proposé à Sandy Cove, comté de Digby, Nouvelle-Écosse

Problème/préoccupation	Nombre de commentaires reçus	Commentaires traités dans SEED
Impacts esthétiques potentiels et préoccupations liées à la conception du site, tels que : <ul style="list-style-type: none"> • À quoi ressemblera le site ? • Préoccupations quant au fait que le site n'affectera pas la beauté naturelle de la région. • Préoccupations quant aux impacts sur les vues actuelles de l'eau et du paysage. 	9	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone tampon entourée d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes et du chemin Old Post. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront conçues pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant. • Les sédiments de dragage seront déposés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes de la région, lorsque cela est possible. • Un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré pour inclure des mesures visant à minimiser le bruit, les odeurs et la poussière. • Le plan de gestion et de surveillance du site intégrera des critères de conception pour réduire davantage les impacts visuels du site, tels que l'établissement d'une hauteur et d'une conception optimales des bermes, des mesures de revégétalisation et des mesures d'accès au site.

<p>Préoccupations liées à la proximité des zones communautaires/publiques/zones résidentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques potentiels pour la santé des résidences adjacentes et de la communauté de Sandy Cove. • Impacts sur la qualité de vie des résidences adjacentes et de la zone de visite touristique 	<p>10</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone tampon entourée d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes et du chemin Old Post. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront conçues pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant. • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif. • Les sédiments de dragage seront déposés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes de la région, lorsque cela est possible. • Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront établies pour minimiser les impacts hors site du site de gestion des matériaux de dragage proposé. Cela comprendra des procédures de conception visant à minimiser les impacts sur la qualité du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines pendant la durée de vie du site, ainsi que des mesures d'atténuation pour répondre aux impacts potentiels sur la qualité de l'air associés aux odeurs, au bruit, à la poussière et aux émissions résultant des activités du site. • Un plan de surveillance des eaux souterraines sera mis en œuvre pour confirmer et surveiller les variations possibles dans le temps des conditions de qualité des eaux souterraines sur le site suite aux activités d'élimination des sédiments. Si la surveillance révèle des problèmes potentiels, une approche de gestion adaptative (par exemple, enlèvement de matériaux, assainissement du site, traitement du sol) sera suivie et des mesures d'atténuation supplémentaires seront mises en œuvre.
<p>Préoccupations liées à l'augmentation de la circulation des camions et à l'état des routes, notamment :</p>	<p>21</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3

<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations liées aux impacts de la circulation des camions dans le village de Sandy Cove • Dommages à la route déjà mal entretenue • Possibilité de créer des dégâts sur les routes lors du transport de matériaux humides • La vitesse des véhicules circulant sur des routes étroites pose des problèmes de sécurité. • Préoccupations liées à l'entretien/à la gestion à long terme du chemin Old Post. • Préoccupations de sécurité concernant les piétons et les enfants présents sur les routes locales • Problèmes de sécurité liés à la circulation des camions en conflit avec l'utilisation publique d'Old Post Road comme sentier de randonnée. 		<p>ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En moyenne, les activités de dragage nécessiteraient environ 80 chargements de camions sur une période de 2 à 3 semaines à une fréquence prévue de tous les 2 à 3 ans. Lors de projets de dragage plus importants, ce délai peut augmenter jusqu'à 4 à 6 semaines, en fonction de la quantité réelle. Ces événements se produiraient cependant à une fréquence beaucoup plus faible (en moyenne tous les 10 ans ou plus). • Pendant le transport du matériel vers le site, des panneaux seront placés aux endroits appropriés sur l'autoroute 217, le chemin Sandy Cove et le chemin Old Post pour avertir les automobilistes et les piétons des camions entrant sur l'autoroute et des véhicules lents. • Des procédures de manutention appropriées seront en place (par exemple, utiliser des boîtes étanches, ne pas trop remplir les charges, etc.) pendant le dragage et transport to the site to minimize spills of material onto the local roads.
<p>Contamination potentielle du sol, des eaux de surface, des eaux souterraines et des puits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures sont en place pour garantir que les puits environnants ne seront pas contaminés/impactés • Comment les eaux souterraines seront-elles surveillées • Préoccupations liées aux déversements de matériaux provenant des camions dans l'eau douce et les puits • Préoccupations concernant les contaminants potentiels présents dans le matériau 	<p>13</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La cellule de confinement sera construite et le plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré pour éviter les impacts sur les eaux de surface et les eaux souterraines hors site. Dans le cadre du plan de gestion et de surveillance du site, un programme de surveillance à long terme sera élaboré pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et garantir que les impacts hors site sont évités. • Les bermes des cellules de confinement seront recouvertes d'une couche imperméable qui empêchera l'eau et le lixiviat des sédiments dragués de migrer vers les eaux souterraines au fil du temps. Les fossés entourant la route d'accès et les cellules/zones de confinement géreront le débit d'eau afin d'éloigner l'écoulement de surface des propriétés adjacentes. • Le plan de surveillance des eaux souterraines sera mis en œuvre pour confirmer et surveiller les variations possibles de la qualité des eaux souterraines au fil du temps suite aux activités d'élimination des sédiments.

		<p>Si la surveillance révèle des problèmes potentiels, une approche de gestion adaptative (par exemple, enlèvement de matériaux, restauration du site, etc.) sera suivie et des mesures d'atténuation supplémentaires seront mises en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques exemplaires de gestion et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour prévenir les rejets de matières contaminées et les déversements (par exemple, entretien et utilisation appropriés de l'équipement sur place), et des mesures d'intervention seront élaborées en cas d'accident/de dysfonctionnement.
<p>Préoccupations liées au calendrier et à l'étendue des consultations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations concernant le calendrier de la consultation publique • Préoccupations concernant la portée de la consultation publique (c'est-à-dire préoccupations quant à savoir qui a reçu des lettres et qui ne l'a pas reçu) • Demandes de prolongation de la période de commentaires publics • Préoccupations quant aux raisons pour lesquelles une consultation publique n'a pas été lancée avant l'achat d'une propriété. 	11	<p>En vertu de l'article 82 de la LEI, le MPO-PPB doit déterminer si le DMMS proposé est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Pour aider à éclairer cette décision, les consultations suivantes ont été réalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet publié au Registre canadien d'évaluation d'impact le 25 janvier 2022 pour commentaires du public. • Des lettres de notification (préparées dans les deux langues officielles) ont été envoyées par la poste à 25 propriétaires fonciers situés le long du chemin Sandy Cove et du chemin Old Post le 25 janvier 2022. • Des avis ont été publiés dans le Chronicle Herald et Le Courier de la Nouvelle-Écosse, informant le public du projet le 25 février 2022. • À la suite des premiers commentaires reçus de la communauté, une réunion publique a eu lieu à la caserne de pompiers de North Shore & District le 1er mars 2022. La réunion était également accessible virtuellement.
<p>Préoccupations liées aux odeurs, au bruit et aux émissions atmosphériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations liées à la façon dont les odeurs seront gérées • Combien de temps les odeurs persisteront-elles ? • Préoccupations liées au bruit et à la poussière provenant de la circulation des camions et des opérations du site 	3	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, les sédiments de dragage seront déposés sur le site avant les périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes de la région. • Un plan de gestion et de surveillance du site sera élaboré pour minimiser le bruit, les odeurs et la poussière.

		<ul style="list-style-type: none"> • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif. • En moyenne, les activités de dragage nécessiteraient environ 80 chargements de camions sur une période de 2 à 3 semaines à une fréquence prévue de tous les 2 à 3 ans. Lors de projets de dragage plus importants, ce délai peut augmenter jusqu'à 4 à 6 semaines, en fonction de la quantité réelle. Ces événements se produiraient cependant à une fréquence beaucoup plus faible (en moyenne tous les 10 ans ou plus). • Les équipements lourds sur place seront limités au temps nécessaire à l'épandage du matériau. • Les activités de construction seront menées pendant les heures convenues avec le chef de projet et à des heures acceptables par les autorités locales afin d'atténuer les perturbations pour les résidents. • La suppression de la poussière par l'application d'eau sera utilisée lorsque nécessaire. Les huiles usagées ne doivent en aucun cas être utilisées pour contrôler la poussière. • Il est prévu qu'en raison du contenu organique des matériaux, des odeurs devraient se produire pendant le placement des matériaux de dragage sur le site et immédiatement après, puis persister pendant une courte période après la fin du placement. Si les odeurs persistent, des méthodes seront établies pour traiter les odeurs, la poussière et le bruit provenant des activités du site (c'est-à-dire contacter le bureau régional de PPB à Yarmouth). Des mesures d'atténuation supplémentaires peuvent être utilisées (par exemple, matériau de couverture, hydroensemencement, etc.).
Impacts négatifs potentiels sur la valeur des propriétés dans la région	4	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone tampon entourée d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des propriétés environnantes et du chemin Old Post. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront

		<p>conçues pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les impacts potentiels sur les facteurs socio-économiques tels que le tourisme, les loisirs et les impacts sur les propriétés résidentielles environnantes ont été évalués au cours du processus d'évaluation d'impact dans le contexte de la manière dont les effets potentiels hors site sur l'environnement résultant du projet peuvent avoir un impact sur ces facteurs (tourisme), loisirs, etc.). • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif. • Les mesures d'atténuation du site élaborées au cours de l'évaluation d'impact ainsi que le plan de gestion et de surveillance du site associé aborderont également les impacts potentiels hors site qui pourraient avoir un impact sur la valeur des propriétés environnantes.
<p>Préoccupations liées aux options alternatives envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions concernant les raisons pour lesquelles le site proposé a été sélectionné • Questions concernant les autres options envisagées • Questions concernant les raisons pour lesquelles l'immersion en mer n'est pas une option pour ce matériau. 	<p>9</p>	<p>Plusieurs options d'élimination alternatives ont été évaluées en fonction de facteurs environnementaux, techniques et économiques lors de la détermination de l'option privilégiée pour la gestion des sédiments de dragage résultant du dragage d'entretien dans les ports de Digby Neck :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Élimination sur des propriétés privées</u> – Historiquement, les sédiments dragués de Centreville et d'autres ports locaux ont été transportés et évacués sur diverses propriétés privées situées à proximité du port. En Nouvelle-Écosse, le MPO est soumis aux réglementations et normes provinciales établies en 2013-2014 en ce qui concerne l'élimination des matériaux de dragage provenant des bassins et des chenaux portuaires qui ne permettent plus l'élimination sur des terres privées. Par conséquent, cette option n'est plus disponible car elle ne respecte pas la législation provinciale. • <u>Élimination en mer</u> – L'immersion en mer (DAS) est réglementée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) en vertu de l'annexe 6 de

		<p>la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), 1999. Pour être adapté au DAS et conformément aux conditions du permis, le le matériau doit répondre à des critères spécifiques en ce qui concerne les propriétés physiques et chimiques, qui sont vérifiées par des échantillonnages périodiques et des tests analytiques. Les résultats des échantillons ont indiqué que la composition physique et chimique des sédiments pourrait ne pas répondre aux critères de permis, et que les coûts associés à l'obtention des permis requis sont prohibitifs étant donné les volumes de dragage relativement faibles. Le rejet en mer n'est donc pas une option viable pour les matériaux issus du dragage d'entretien des PPB voisins.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des propriétés alternatives ont été prises en compte lors de la sélection du site de gestion des matériaux de dragage proposé. Le site de Sandy Cove a toutefois été choisi en raison de son emplacement centralisé au sein de Digby Neck, de sa disponibilité à l'achat, de son emplacement le long de la côte et de sa topographie en aval des propriétés résidentielles. • L'établissement d'un site de gestion des matériaux de dragage sur la propriété située à Sandy Cove, dans le comté de Digby, en Nouvelle-Écosse, a été déterminé comme étant l'option la plus réalisable pour gérer les sédiments de dragage résultant du dragage d'entretien au PPB situé à Digby Neck. Cette option entraînerait des distances de camionnage relativement plus courtes, offrant des avantages environnementaux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de bruit et de poussière, ainsi que des avantages économiques liés à la réduction des coûts de camionnage. Le site offrira également une flexibilité en termes d'option de gestion des matériaux de dragage pour permettre le dragage pendant les périodes sensibles (par exemple, après une tempête) où l'accès au port peut être entravé par les sédiments accumulés et nécessiterait un dragage immédiat.
Préoccupations liées aux impacts sur les aspects socioéconomiques, touristiques et récréatifs :	12	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone tampon entourée d'arbres existants sera laissée pour minimiser l'esthétique visuelle des

<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux résidents saisonniers pourraient être affectés négativement par le projet. • La région est un lieu touristique populaire • Old Post Road est un sentier de randonnée et de marche populaire et est utilisé pour accéder au sentier de randonnée TR Falls. • Préoccupations liées aux impacts potentiels des opérations du site sur le sentier de randonnée TR Falls. 		<p>propriétés environnantes et du chemin Old Post. De plus, des bermes végétalisées seront créées pour contenir les sédiments dragués. Ces bermes seront conçues pour réduire les impacts visuels du site dans le paysage existant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'activité du site sur la propriété DMMS sera d'une fréquence relativement faible (une fois tous les 2-3 ans), de sorte que la majorité du temps, le site sera inactif. • Dans la mesure du possible, les sédiments de dragage seront déposés sur le site en dehors des périodes d'utilisation accrue des terres à proximité par les résidents à temps plein et à temps partiel et les touristes visitant la zone. • Les mesures décrites dans le plan de gestion et de surveillance du site seront établies pour minimiser les impacts hors site du site de gestion des matériaux de dragage proposé. Cela comprendra des procédures de conception visant à minimiser les impacts sur la qualité du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines pendant la durée de vie du site, ainsi que des mesures d'atténuation pour répondre aux impacts potentiels sur la qualité de l'air associés aux odeurs, au bruit, à la poussière et aux émissions résultant des activités du site.
<p>Préoccupations concernant l'élimination potentielle de matériaux autres que les sédiments provenant du PPB de Sandy Cove, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations d'où proviendront les matériaux • Préoccupations concernant d'autres matériaux potentiellement apportés sur le site (par exemple, déchets, déchets de construction, etc.) 	<p>4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le but du site de gestion des matériaux de dragage proposé est de recevoir et de gérer les sédiments provenant des activités de dragage d'entretien menées au port pour petits bateaux situé sur Digby Neck et n'est pas destiné à recevoir des déchets provenant d'autres sources. • Le plan de gestion et de surveillance du site comprendra des mesures pour dissuader et empêcher l'élimination non autorisée de matériaux sur le site, qui seront réalisées grâce à des mesures telles que l'installation de panneaux de signalisation, la restriction de l'accès au site, la surveillance de l'élimination non autorisée de matériaux, etc.